

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-132

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article augmente la contribution versée à l'audiovisuel public.

Les dépenses toujours plus nombreuses sollicitées par les radios et les chaînes publiques ne doivent pas peser sur les ménages. Il convient de rationaliser l'audiovisuel public dont les ressources financières se dispersent dans un nombre de radios et de chaînes toujours plus important.